CCPPNU
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

FORMULAIRE PENS.C/8 FR
Vous trouverez des informations sur la manière de remplir le présent formulaire dans les instructions relatives au formulaire PENS.C/8 FR (04.2025).

Prière de dactylographier ou d'écrire en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. La page doit être datée et signée à la main.
Le présent formulaire doit être envoyé **dans un délai précis**. Si vous ne l'envoyez pas dans le délai d'un an à compter de votre réadmission à la Caisse, vous perdrez le droit à la restitution d'une période d'affiliation antérieure en vertu de l'article 24 *bis* des Statuts.

MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCERNANT LA RESTITUTION D'UNE PÉRIODE D'AFFILIATION ANTÉRIEURE DANS LE CAS D'UNE PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE

en vertu de l'article 24 *bis* des Statuts de la Caisse

Section 1 : Informations sur le ou la participant.e

Numéro d'identification unique (UID) (obligatoire)

Numéro d'immatriculation à la Caisse (facultatif)

R/ Numéro de dossier de retraite (facultatif)

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Nom de famille

Prénom

Autres prénoms

Organisation qui vous emploie actuellement

Lieu d'affectation

+ Indicatif du pays

Indicatif régional

Numéro de téléphone

Adresse électronique professionnelle

Section 2 : Période d'affiliation antérieure à restituer dans le cas d'une pension de retraite différée

Organisation

Date de début (jj/mm/aaaa)

Date de fin (jj/mm/aaaa)

Veuillez remplir un formulaire pour chaque période d'affiliation antérieure dont vous envisagez de demander la restitution.

Section 3 : Confirmation et signature

JE CONFIRME QUE :

- J'envisage de demander la restitution, en vertu de l'article 24 *bis* des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de la période d'affiliation antérieure indiquée à la section 2 ci-dessus, au titre de laquelle j'avais précédemment opté pour le versement d'une pension de retraite différée qui n'a pas encore été mise en paiement.
- Je comprends que si je n'en exerce pas l'option dans le délai d'un an à compter de ma réadmission à la Caisse, je perdrai le droit à la restitution d'une période d'affiliation antérieure en vertu de l'article 24 *bis* des Statuts.
- J'ai pris connaissance de l'article 24 *bis* des Statuts et de la section F du Règlement administratif de la Caisse.
- J'ai pris connaissance des instructions relatives au formulaire PENS.C/8 FR (04.2025).
- Je demande à la Caisse de me communiquer une estimation de l'incidence sur ma participation actuelle de la restitution d'une période d'affiliation antérieure au titre de laquelle j'avais opté pour le versement d'une pension de retraite différée.
- Je comprends que la restitution de cette période d'affiliation ne se fera pas tant que je n'aurai pas fait part de ma décision définitive à cet égard au moyen du formulaire PENS.C/9, conformément aux instructions qui me seront communiquées avec l'estimation. Je comprends que le formulaire PENS.C/9 doit être soumis dans les 60 jours suivant la réception de l'estimation.

UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT ADMISES OU RÉADMISES À LA CAISSE :

Vous pouvez peut-être obtenir également la validation d'une période de service pendant laquelle vous n'étiez pas affilié.e à la Caisse et/ou la restitution d'une période d'affiliation antérieure, le cas échéant, en vertu des articles 23 et 24 des Statuts, à condition d'en faire la demande dans un délai d'un an à compter de la date de votre admission ou réadmission, mais avant la date de votre cessation de service si celle-ci est antérieure. Vous pouvez en outre vous prévaloir, le cas échéant, des dispositions d'un accord de transfert conclu par la Caisse en vertu de l'article 13 des Statuts en vue d'assurer la continuité des droits à pension, conformément aux termes de l'accord en question. Pour de plus amples informations, voir le site de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org/fr/.

Signature (veuillez signer dans l'encadré ci-dessous, sans dépasser)

Date (jj/mm/aaaa)